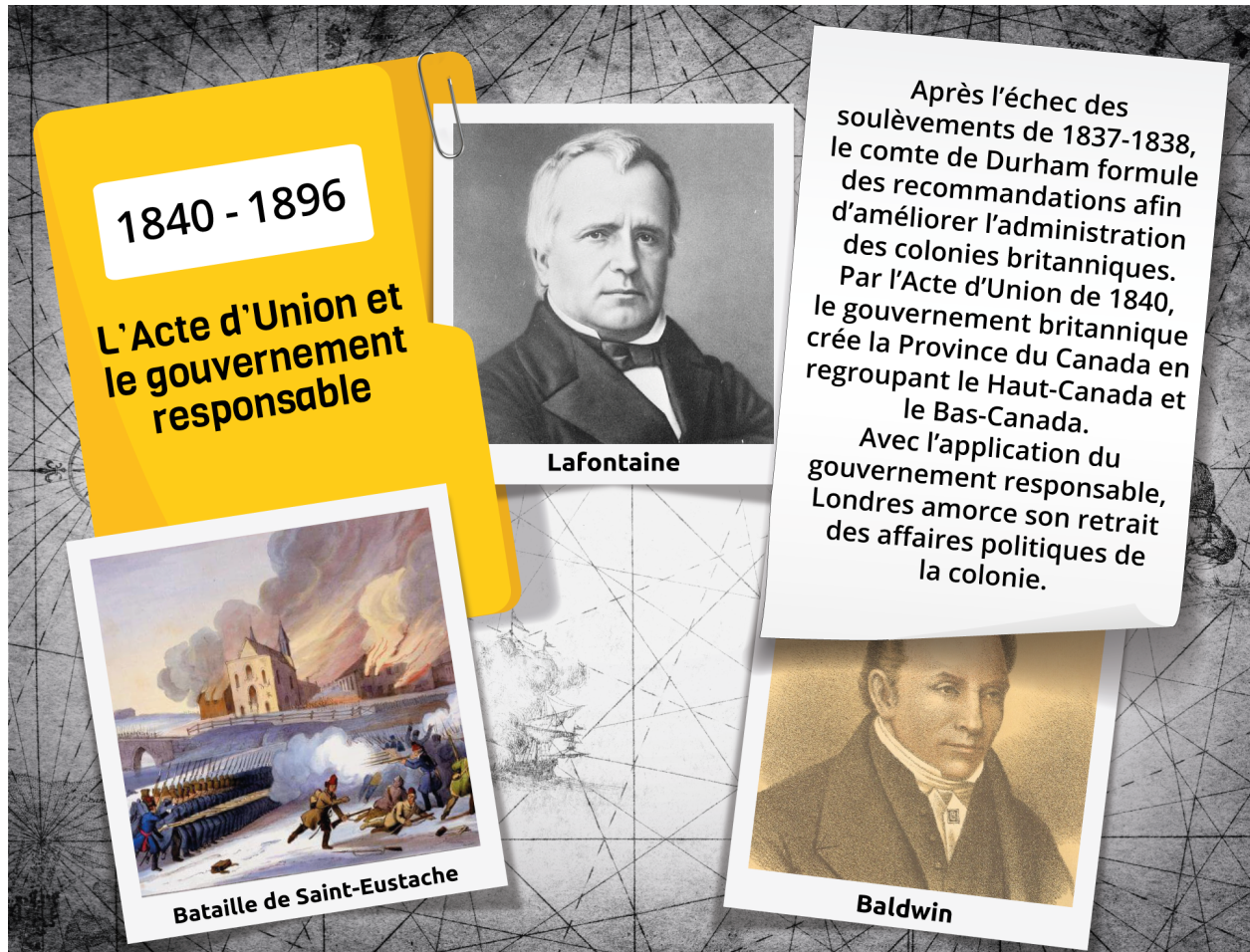
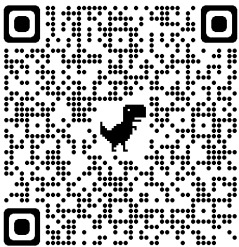
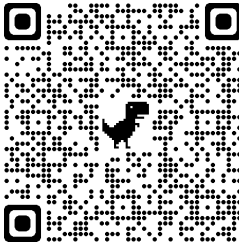
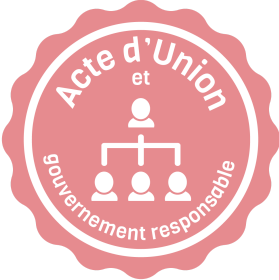


Nom de l'élève _____

Groupe _____



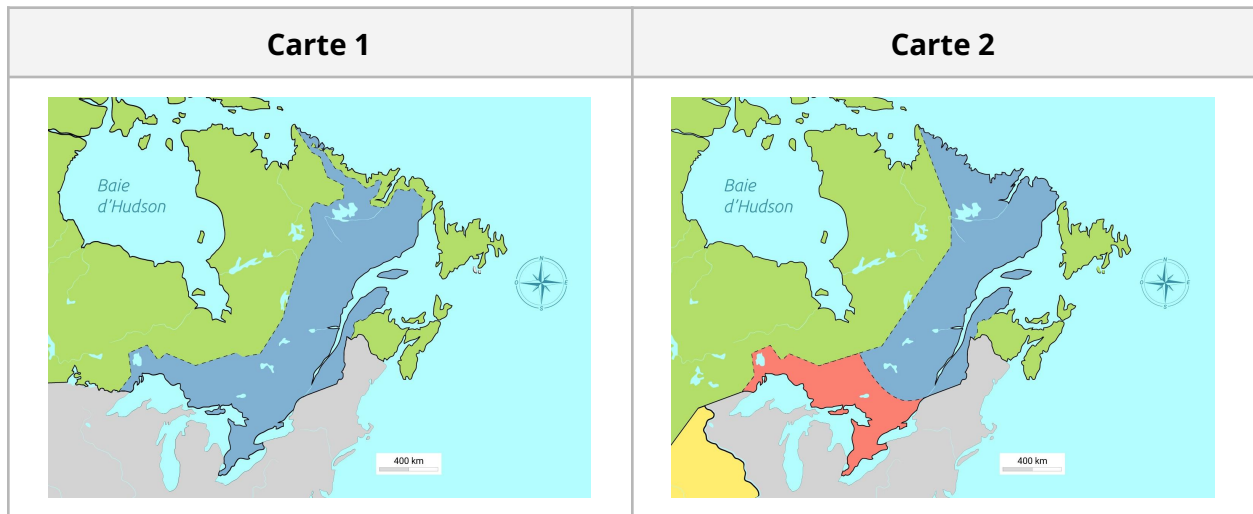
Site web	Opérations intellectuelles	Révision du contenu	Badge à collectionner
histoire.recitus.qc.ca 	Situer dans le temps 	Gouvernement responsable 	Tableau des badges 

Sources : Lord Charles Beauclerk, *Vue arrière de l'église Saint-Eustache et dispersion des insurgés* (1840), [Musée McCord](#). Albert Ferland, *Sir Louis Hippolyte Lafontaine* (1905), [Bibliothèque et Archives Canada](#); Aegidius Fauteux, *Robert Baldwin* (date inconnue), [Archives de la Ville de Montréal](#).

En résumé

L'Acte d'Union

Place les cartes en **ordre chronologique** en les associant à leur période respective.



Avant 1840	Acte d'Union	À partir de 1840

Place en **ordre chronologique** les événements ci-dessous afin de reconstituer le fil des événements qui se déroulent entre 1837 et 1848 :

Banque d'événements			
A. Création de la Province du Canada. B. Les Patriotes se révoltent contre les autorités britanniques, ils réclament la responsabilité ministérielle. C. Louis-Hippolyte La Fontaine et Robert Baldwin forment un gouvernement d'union et obtiennent le gouvernement responsable. D. Lord Durham enquête sur les troubles au Bas-Canada, il recommande la fusion du Haut et du Bas-Canada.			
Évènement 1	Évènement 2	Évènement 3	Évènement 4

Le gouvernement responsable

Complète les structures politiques suivantes. Ensuite, indique **un changement et une continuité** dans les structures politiques de la Province du Canada entre 1840 et 1848.

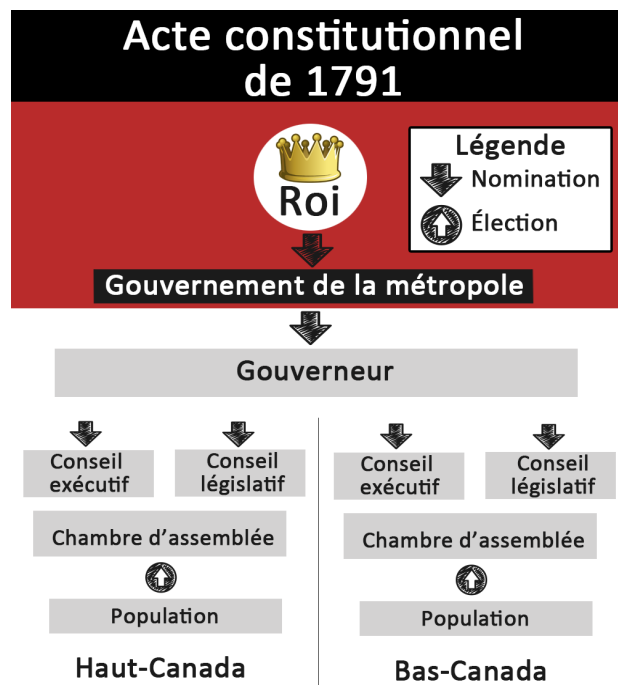
Structure politique sous l'Acte d'Union de _____	Structure politique sous la responsabilité ministérielle de _____
 Dans la métropole Dans la colonie Choisit / Élit	 Dans la métropole Dans la colonie Choisit / Élit
Changement :	
Continuité :	

Questions avec documents

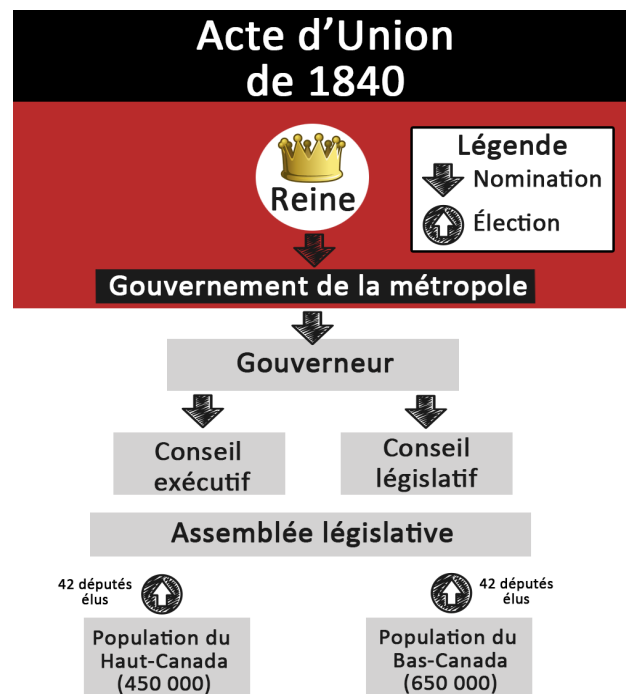
Question 1 (déterminer des changements et des continuités)

À partir du **document 1**, indique s'il y a changement ou continuité dans la structure politique du Canada suite à l'adoption de l'Acte d'Union. Justifie ton choix par des faits et un repère de temps.

Document 1



Source : Service national du RÉCIT, domaine de l'univers social.



Source : Service national du RÉCIT, domaine de l'univers social.

Question 2 (déterminer des causes et des conséquences)

À l'aide des **documents 2 et 3**, détermine deux causes de l'obtention de la responsabilité ministérielle dans la province du Canada en 1848. Justifie ta réponse.

Réponse :

Document 2 : Texte d'historien sur la fin du protectionnisme en Grande-Bretagne

« Les besoins en céréales à faible coût, à la suite de la famine liée à la maladie de la pomme de terre en Irlande [...] entraînent l'abolition [...] du système protectionniste [en Grande-Bretagne]. À l'élimination de tous les droits d'importation sur les céréales s'ajoute la réduction des tarifs sur le bois ne provenant pas des colonies. Sur le plan politique, [la fin du protectionnisme] signifiait que rien ne pouvait plus justifier que la Grande-Bretagne ne s'oppose à l'autonomie interne des colonies de peuplement. »

Source : Peter Gossage et J.I. Little, « L'État libéral », *Une histoire du Québec - Entre tradition et modernité*, Montréal, Éditions Hurtubise, p.127.

Document 3 : Texte de synthèse portant sur l'Acte d'Union

Par l'Acte d'Union, le gouvernement britannique unit les deux Canadas en une seule colonie, qui ne possède qu'une seule Chambre d'assemblée. Toutefois, Londres n'accorde pas la responsabilité ministérielle* au gouvernement canadien, malgré les demandes répétées de ses députés.

Afin d'atteindre cet objectif, les députés réformistes menés par Robert Baldwin proposent à leurs collègues du Canada-Est, dirigés par Louis-Hippolyte Lafontaine, de former un partenariat politique. En 1841, cette alliance parvient à faire élire une majorité de députés.

Source : Service national du RÉCIT, domaine de l'univers social.

*** Responsabilité ministérielle** : dans ce type de régime parlementaire, les membres du conseil exécutif doivent être issus de la majorité élue à la Chambre d'assemblée et recevoir son appui en tout temps. S'ils perdent l'appui de la Chambre, ils sont contraints de démissionner.